

Cote du document: EB 2010/100/R.21  
Point de l'ordre du jour: 13 b) iv)  
Date: 2 août 2010  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Mémorandum du Président

### Proposition de don supplémentaire à la République de Zambie pour le

### Programme de promotion des petites agro-industries

#### Note pour les représentants au Conseil d'administration

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Carla Ferreira**  
Chargée de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2722  
courriel: c.ferreira@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Fonctionnaire responsable des  
organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Centième session  
Rome, 15-17 septembre 2010

---

Pour: **Approbation**

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République de Zambie pour le Programme de promotion des petites agro-industries, telle qu'elle figure au paragraphe 11.

## Mémoire du Président

### Proposition de don supplémentaire à la République de Zambie pour le Programme de promotion des petites agro-industries

#### A. Introduction

1. Le présent mémoire a pour objet l'approbation d'un financement supplémentaire, sous forme de don, de 1 million d'USD en faveur du Programme de promotion des petites agro-industries (SAPP) en Zambie, approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2009.
2. Comme souligné au paragraphe 35 du document y relatif (EB 2009/97/R.20/Rev.1), le programme est financé par le FIDA sous la forme d'un prêt d'environ 20 millions d'USD. Le financement supplémentaire demandé est disponible grâce à la contribution complémentaire de la Suède à la huitième reconstitution des ressources du Fonds. L'utilisation de cette contribution au profit du programme mené en Zambie est conforme à la décision prise par le Conseil d'administration en septembre 2009 selon laquelle les fonds suédois sont destinés tant à des dons qu'à l'amélioration de la conception et de l'exécution des projets et programmes ordinaires du FIDA visant à accroître la sécurité alimentaire dans les pays les moins avancés (EB 2009/97/R.40/Rev.2).

#### B. Contexte

3. Au paragraphe 16 du document EB 2009/97/R.20/Rev.1, l'Union européenne est définie comme un partenaire clé du SAPP. À l'époque de la conception de ce dernier, l'Union européenne était en train de formuler un programme d'amélioration des performances (PAP) visant à renforcer les capacités du Ministère de l'agriculture et des coopératives. Étant donné que les processus de conception respectifs du SAPP et du PAP ne progressaient pas au même rythme et que les deux prévoyaient une consolidation institutionnelle du Ministère de l'agriculture, un consensus s'est formé autour de l'idée qu'une approche commune devait être suivie par tous les partenaires du Ministère et que le PAP ferait office de cadre général. À présent que la conception du PAP est achevée, la composante du programme qui consiste à créer un climat propice au développement des agro-industries en renforçant les capacités du Ministère a fait l'objet d'une révision.
4. Le PAP est une initiative large et ambitieuse qui a pour but de renforcer la capacité du Ministère de l'agriculture de définir et d'assumer ses fonctions. Il englobe tout un éventail d'aspects institutionnels – gestion des ressources humaines, changement de culture, technologies de l'information et de la communication, et systèmes de suivi-évaluation (S&E). Vu que le programme relève du Ministère de l'agriculture, le PAP jouera un rôle important dans la bonne exécution et la viabilité de certaines de ses activités, de même que dans

le transfert de l'ensemble des responsabilités de gestion au Ministère. La question du lien entre les efforts respectifs du PAP et du programme pour donner plus de poids au Ministère a été abordée durant le processus d'assurance qualité, lorsque la décision a été prise de poursuivre la collaboration avec l'Union européenne en vue de définir une approche commune. L'occasion de contribuer de manière plus substantielle au PAP s'est présentée quand les fonds complémentaires suédois sont devenus disponibles pour la Zambie. L'Agence suédoise de coopération internationale au développement dans ce pays a pris part aux délibérations.

### **C. Justification et raison d'être**

5. L'objectif général des activités financées par le don sera de renforcer les systèmes de S&E et le rôle d'harmonisation du Ministère de l'agriculture, et d'améliorer la disponibilité et la ponctualité des renseignements pertinents relatifs à la sécurité alimentaire en Zambie. La stratégie adoptée dans le cadre du don consiste à donner au secteur public les moyens de coordonner plus efficacement les parties prenantes du secteur agricole; de rehausser la qualité, la fiabilité et la ponctualité des renseignements relatifs à la sécurité alimentaire; et de renforcer les systèmes de S&E du Ministère lui-même ainsi que l'aptitude de celui-ci à planifier, surveiller, documenter et évaluer ses propres performances et celles du secteur. La principale institution bénéficiaire de ce don sera le Service des politiques et de la planification du Ministère, qui est par ailleurs le service qui héberge le bureau du programme. Toutes les activités proposées feront partie du plan de travail et budget annuel du programme, seront gérées par l'équipe du programme et seront directement supervisées par le FIDA en tant que partie intégrante du SAPP.

### **D. Coût du programme**

6. Le coût total révisé du programme s'élève à 24,5 millions d'USD sur sept ans. Les sources de financement sont les suivantes: i) le FIDA, avec un prêt de 20 millions d'USD (81,6%) et le don supplémentaire proposé de 1,0 million d'USD (4,1%); ii) le gouvernement, avec des fonds de contrepartie s'élevant à 1,5 million d'USD (6,1%); et iii) les bénéficiaires, avec une contribution de 2,0 millions d'USD (8,2%).

### **E. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement**

7. Une fois obtenu l'assentiment du Conseil d'administration, l'accord de financement sera modifié de manière à tenir compte du financement supplémentaire du FIDA. Ce financement renforce le plan de financement convenu lors de la conception et n'entraîne aucune modification dans la description du programme.

### **F. Instruments juridiques et autorité**

8. Un amendement à l'actuel accord de financement entre la République de Zambie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement supplémentaire proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire.
9. La République de Zambie est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
10. Je certifie que le financement supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

## **G. Recommandation**

11. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Zambie un don supplémentaire d'un montant de 1,0 million d'USD, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze